

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE

**Conditions de reservation:** A reception de votre bulletin de réservation dûment complété, signé et accompagné du paiement de l'acompte représentant 30% du montant de la réservation, majoré des frais de réservation s'élevant à 10€ pour un hébergement locatif ou à 6€ pour un séjour en camping, nous vous ferons parvenir une lettre ou un courriel confirmant votre réservation pour le séjour demandé. Ex : montant total du séjour x 30% + frais de dossier = acompte total à verser. Les frais de dossier ne sont pas déductibles de la facture, ni remboursables en cas d'annulation. Le solde de votre séjour sera à régler 30 jours avant votre arrivée. En cas de non-respect de cette clause, la réservation ne pourra être garantie.

Si votre réservation intervient moins d'un mois avant le début de votre séjour, vous devrez nous régler la totalité de ce dernier.

La réservation d'un emplacement de camping ou d'une location est faite à titre strictement personnel. Il vous sera demandé le nombre définitif de personnes à inscrire ainsi que leur nom et date de naissance. Si la réservation est acceptée, elle le sera pour toutes les personnes inscrites sur le contrat et elles ne pourront être remplacées par un tiers (sauf accord écrit préalable du camping). Vous ne pouvez en aucun cas sous-louer ni céder votre réservation sans l'accord de la direction du camping.

Nous vous rappelons qu'un emplacement / hébergement prévu pour un nombre déterminé d'occupants ne saurait en aucun cas être habité par un nombre supérieur de personnes. Le gestionnaire refusera toute personne au-delà de la capacité prévue. Les enfants, même en bas âge, sont considérés comme des personnes à part entière.

L'emplacement nu est prévu pour une installation, un véhicule et 6 personnes au maximum.

Les emplacements / hébergements sont affectés de façon aléatoire, en fonction des renseignements indiqués sur le contrat de location. Si vous indiquez lors de votre inscription un souhait (emplacement, exposition...), nous ferons notre possible pour vous satisfaire dans la limite de nos disponibilités, mais ce service supplémentaire ne constitue pas une garantie contractuelle. La non-satisfaction d'un souhait ne saurait en aucun cas être un motif d'annulation ou prétexte à une quelconque demande de remboursement ou de dédommagement.

Les mineurs doivent être accompagnés de leurs parents ou tuteurs légaux.

**Votre séjour:** toute prolongation de séjour ne pourra se faire que dans le cadre d'un accord préalable et sera facturée sur la base tarifaire en vigueur. Pour toutes modifications des dates de séjour, il ne pourra être garanti le même emplacement / hébergement.

L'emplacement/hébergement réservé sera gardé pendant 24h à partir de la date d'arrivée prévue. Passé ce délai, nous en disposerons. Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé.

Les arrivées et les départs doivent se faire aux horaires d'ouverture de la Réception. En cas d'impossibilité, il appartient aux clients d'en informer la réception du camping.

Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, il est formellement interdit de fumer dans les locatifs ainsi que dans les lieux communs.

Tous les clients doivent se conformer aux dispositions du règlement intérieur.

**Arrivée / Départ:** les emplacements de camping sont disponibles à partir de 14h00 le jour de l'arrivée. L'emplacement devra être libéré au plus tard à 12h00 le jour du départ. En cas de départ après 12h00, une indemnité correspondant à une journée supplémentaire vous sera facturée.

Hébergements locatifs : les arrivées s'effectuent à partir de 15h00 le jour de l'arrivée et un dépôt de garantie sera exigé à la remise des clés. Le jour du départ, l'hébergement doit être rendu en parfait état initial de propreté et libéré entre 9h00 et 11h00 en fonction de l'horaire du RDV convenu avec la réception pour l'état des lieux de sortie (au plus tard 48h00 avant). En cas de départ après 11h00, une journée supplémentaire pourra être facturée au prix de la nuit en vigueur. Le nettoyage final étant à votre charge, l'habitat, ses accessoires, la vaisselle et l'emplacement doivent être laissés propres le jour du départ. Dans le cas contraire, après état des lieux, des frais de nettoyage vous seront facturés selon le tarif en vigueur (50€).

**Tarifs et taxe de séjour:** les prix indiqués sont en euros et TTC et sont valables pour la saison 2011. Les prix ne comprennent pas la taxe communale de séjour qui sera perçue en sus.

Pour les emplacements, le tarif forfaitaire correspond à la période de location de l'emplacement pour le nombre de personnes liées au forfait, par nuit. Il comprend également l'accès aux infrastructures d'accueil et de loisirs, sauf précisions contraires. L'emplacement est prévu pour une installation, un véhicule et 6 personnes au maximum. Le campeur accepte l'emplacement en l'état.

Pour les hébergements locatifs, le tarif forfaitaire correspond à la période de location et pour le nombre de personnes indiquées, ainsi que les consommations normales d'eau, gaz et électricité, le parking d'un véhicule et l'accès aux infrastructures d'accueil et de loisirs, sauf précisions contraires. Nos prix ne comprennent pas : les frais de réservation, l'assurance annulation (facultative), les frais de nettoyage, les prestations supplémentaires (personnes supplémentaires, animal de compagnie, kit bébé, location de linge, etc...), les activités payantes proposées par le camping et les taxes de séjour sauf précision contraire à la réservation. Nos prix ne comprennent jamais les frais de transport ou de consommations.

**Conditions de paiement :** La réservation implique l'adhésion pleine et entière du client aux conditions générales de vente et aux conditions particulières.

La réservation n'est définitive qu'à la réception sous 8 jours de l'acompte demandé. Le solde du séjour doit être encaissé au plus tard 30 jours avant la date d'arrivée. Le paiement des emplacements nus de camping devra être réglé au plus tard la veille du départ sauf en cas de réservation préalable et de paiement avant l'arrivée.

Si le paiement n'est pas effectué, le contrat sera considéré comme annulé passé ce délai. Tout défaut de paiement dans les délais

entraînera l'annulation pure et simple du séjour et l'application des frais d'annulation visés au paragraphe «ANNULATION».

**Modalités de paiement :** le paiement peut être effectué par :

- chèque bancaire à l'ordre du Camping Touristique de Gien
- carte bancaire VisaCard ou MasterCard (paiement 100% sécurisé) avec 16 chiffres de la carte, date de validité et cryptogramme.
- mandat postal
- Chèques Vacances
- virement bancaire

**Assurance:** les clients sont tenus de souscrire une assurance responsabilité civile.

Nous vous conseillons de contacter votre compagnie d'assurances afin d'obtenir si nécessaire une extension de vos garanties personnelles (assurance villégiature).

Une assurance annulation est proposée à titre optionnel et peut être contractée lors de la réservation.

**Dépôt de garantie :** Pour tout séjour, un dépôt de garantie de 30€ pour le badge d'accès du véhicule au camping doit être déposé à la Réception dès votre arrivée.

Ce dépôt de garantie vous sera restitué lors de la restitution du badge d'accès en fin de séjour. Pour les hébergements locatifs, deux dépôts de garantie seront demandés à l'arrivée, lors de la remise des clés. Leur montant est fixé à 150€ pour l'hébergement locatif et 50€ pour le nettoyage en fin de location.

Ces dépôts de garantie vous seront restitués 8 jours après le départ, après contrôle du locatif et de son matériel, déduction faite des éventuels frais de nettoyage, de la valeur du matériel manquant ou détérioré ou des frais de remise en état. Le locataire est tenu de procéder à un état des lieux d'entrée et de signaler toute anomalie dans les 24 heures suivant son arrivée. Au-delà, aucune réclamation ne pourra être reçue.

**Animaux :** Les animaux domestiques sont admis au camping moyennant une redevance payable lors de la réservation ou lors de votre arrivée. Ils doivent être déclarés lors de votre arrivée, ne pas nuire à la tranquillité et à la sécurité des résidents. Les animaux sont admis sur les emplacements et dans les mobil-homes, dans la limite de 1 animal par hébergement mais sont refusés dans les roulottes. Ils doivent être tenus en laisse en permanence, y compris sur l'emplacement, et sortis à l'extérieur du camping pour leurs besoins. Les chiens des catégories 1 & 2 sont interdits dans l'enceinte du camping.

Leur carnet de vaccination à jour doit être présenté à l'arrivée. La vaccination contre la rage est obligatoire.

Toute infraction entraînera l'expulsion du client.

**Délai de rétractation :** En vertu de l'article L.121-20-4 du code de la consommation, l'ensemble des services et prestations proposées sur notre site internet n'est pas soumis au droit de rétractation prévu aux L.121-20 et suivants du code de la consommation.

En conséquence, les prestations de services d'hébergement et de loisirs commandés sur le site sont exclusivement soumises aux conditions d'annulation ci-après.

**Annulation:** Si un départ anticipé résulte d'un cas de force majeure, une demande de remboursement écrite et motivée (avec présentation de justificatif) peut être adressée à la direction du camping. La demande de remboursement sera étudiée dans un délai de 2 mois.

En cas d'annulation de réservation, les frais de dossier resteront acquis au camping. Toute prestation non utilisée ou tout séjour interrompu, ou abrégé (arrivée tardive, départ anticipé) du fiat du client ne pourra donner lieu à un remboursement.

En cas de demande d'annulation du séjour, les modalités suivantes seront appliquées :

- \* Plus de 45 jours avant la date de début du séjour, il sera retenue la totalité de l'acompte versé.
- \* Entre 45 jours et plus de 30 jours avant la date de début du séjour, il sera retenu 50 % du montant total du séjour.
- \* Entre 30 jours et plus de 10 jours avant la date de début de séjour, il sera retenu 80 % du montant total du séjour.
- \* A 7 jours avant l'arrivée au camping, il sera retenu 100 % du montant total du séjour.

**Litiges :** Les litiges éventuels seront de la compétence exclusive du Tribunal d'Instance de Montargis. Toute réclamation éventuelle concernant la non-conformité des prestations par rapport aux engagements contractuels doit être signalée par écrit (LRAR) à la direction du camping dans les 30 jours suivants la fin du séjour.

**Droit à l'image:** Lors de votre séjour, vous êtes susceptibles d'être pris en photo ou filmé sur notre site. Nous pouvons éventuellement utiliser ces photos ou ces films à but commercial ou publicitaire sauf si vous signalez par écrit à la Réception dès votre arrivée votre opposition à cette pratique.

**Informatique et libertés :** Conformément à la loi 'informatique et libertés' du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles vous concernant. Pour cela, il suffit de nous en faire la demande par courrier à l'adresse suivante en nous indiquant vos nom, prénom et adresse : Camping Touristique de Gien, Rue des Iris, 45500 Poilly les Gien.

## REGLEMENT INTERIEUR CAMPING TOURISTIQUE DE GIEN

### CAMPSITE REGULATION & RULES

#### Conditions d'admission:

Pour être admis à pénétrer, à s'installer, et séjourner sur un terrain de camping, il faut y avoir été autorisé par le gestionnaire ou son représentant. Il a pour obligation de veiller à la bonne tenue et au bon ordre du terrain de camping ainsi qu'au respect de l'application du présent règlement intérieur. Le fait de séjourner sur le terrain du Camping Touristique de Gien implique l'acceptation des dispositions du présent règlement et l'engagement de s'y conformer, sous peine d'exclusion.

**Admission** : *to be admitted on the campsite, it is necessary to be authorised by the manager or his representative. He is responsible for the regulation application. Staying at the Camping Touristique de Gien means agreement to the Campsite regulations. It is assumed that when you book with us you have read, understood and agreed with the campsite 'Camping Touristique de Gien' regulation and rules.*

#### Formalités de police:

Toute personne devant séjourner au moins une nuit dans le terrain de camping doit au préalable présenter au gestionnaire ou son représentant ses pièces d'identité et remplir les formalités exigées par la police.

Les mineurs non accompagnés de leurs parents ne seront pas admis .

#### Formalities :

*All campers entering the campsite must report to reception before pitching, must complete registration form & must show a proof of I.D. All campers under 18 years old must be accompanied & supervised by an adult.*

#### Installation :

La tente ou la caravane et le matériel y afférent doivent être installés à l'emplacement indiqué conformément aux directives données par le gestionnaire ou son représentant.

*Tents and/or caravans can pitch only where and when pitch number has been assigned by the management staff.*

#### Bureau d'Accueil:

Ouvert de 8h00 à 12h30 & 13h30 à 19h30 en période estivale et de 8h00 à 12h00 & 14h00 à 19h00 le reste de l'année. En dehors des heures d'ouverture de la réception, se présenter au restaurant du camping.

On trouvera, au bureau d'accueil, tous les renseignements sur les services du terrain de camping, les informations sur les possibilités de ravitaillement, les installations sportives, les richesses touristiques des environs et diverses adresses qui peuvent s'avérer utiles.

Un livre de réclamations ou une boîte spéciale destinée à recevoir les réclamations est tenu à la disposition des usagers.

Les réclamations ne seront prises en considération que si elles sont signées, datées, aussi précises que possible et se rapportant à des faits relativement récents.

#### Reception :

*Reception opening hours: 8:00 -12:30 am & 1:30 pm-7:30 pm in high season. 8:00 -12.00 am & 2:30 pm-7:30 pm in low season. When reception desk closed, register at the campsite restaurant. All information about facilities, touristic attractions, leisure, shops in surrounding area, emergency services are available at Reception. Claims can be addressed at the reception during the stay and must be made in writing.*

#### Redevances:

Les redevances sont payées au bureau d'accueil. Leur montant fait l'objet d'un affichage à l'entrée du terrain de camping et au bureau d'accueil. Elles sont dues selon le nombre de nuits passées sur le terrain.

Les usagers du terrain de camping sont invités à prévenir le bureau d'accueil de leur départ dès la veille de celui-ci.

Les campeurs ayant l'intention de partir avant l'heure d'ouverture du bureau d'accueil doivent effectuer la veille le paiement de leurs redevances.

#### Royalties:

*Prices are communicated at the campsite entrance & at Reception and are prices per night. Please pay for your campsite prior to set up. Pitches are available from 2 pm on the day of arrival to 12 noon on the day of departure. Staying late on day of departure is possible by prior arrangement with an extra charge. Any camper expecting to leave before reception opening hour should advise reception & check out the previous day & settle accounts..*

#### Bruit et silence:

Les usagers du terrain de camping sont instamment priés d'éviter tous bruits et discussions qui pourraient gêner leurs voisins.

Les appareils sonores doivent être réglés en conséquence. Les fermetures de portières et de coffres doivent être aussi discrètes que possible. Le silence doit être total entre 22h00 et 7h30.

*Avoid excessive noise at all times & quiet must be observed between 10.00 pm & 7.30 am.*

Animaux : la présence d'animaux doit être signalée dès l'arrivée et la carte de tatouage et le carnet de vaccinations (certificat de vaccination antirabique) des chiens et des chats seront obligatoirement présentés. Les chiens de 1ère et de 2ème catégorie sont interdits dans l'enceinte du camping. Les chiens des autres catégories devront être tenus en laisse par une personne majeure et ne devront jamais être laissés en liberté. Ils ne doivent pas être laissés seul sur le terrain de camping, même enfermés en l'absence de leurs maîtres qui en sont civilement responsables. Ils ne sont pas admis dans les lieux publics (piscine, bâtiments sanitaires, etc...), ni dans les roulottes. Un animal est admis par emplacement ou par locatif.

#### Animals :

*All animals shall be declared at reception upon arrival. Proof of a valid rabies inoculation must be provided before any dog is allowed in the campground. The actual certificate of current rabies vaccination is required as proof that the pet has been vaccinated. Keep your dog on a lead and under control at all times when on the campsite. Please tidy up after your dog. Dogs and other pets must not be left unattended on the site & shall not be left in your vehicle/caravan, tent or accomodation while your are away from site. Dogs & other pets are not permitted at the beach, at the swimming pool, in picnic areas or in any building. Vicious dogs are not allowed on the campground.*

#### Visiteurs:

Après avoir été autorisés par le gestionnaire ou son représentant, les visiteurs peuvent être admis dans le terrain de camping sous la responsabilité des campeurs qui les reçoivent. Ces derniers sont tenus d'acquitter une redevance, dans la mesure où le visiteur a accès aux prestations et/ou installations du terrain de camping. Cette redevance fait l'objet d'un affichage à l'entrée du terrain de camping et au bureau d'accueil. Les voitures des visiteurs sont interdites dans l'enceinte du terrain de camping.

*Visitors are required to report to reception before entrance on the campsite. There is an extra charge for visitors whom we ask to park off site. Visitors are not allowed on the campsite between 10.00 pm & 8.00 am.*

#### Circulation et stationnement des véhicules:

A l'intérieur du terrain de camping, les véhicules doivent rouler à une vitesse limite de 10km/h.

La circulation est interdite entre 22h00 et 7h30.

Ne peuvent circuler dans le terrain de camping que les véhicules qui appartiennent aux campeurs y séjournant. Les véhicules doivent être stationnés sur les parcelles et le long des allées afin de ne pas gêner la circulation dans le camping. Deux véhicules sont autorisés par emplacement.

Heures d'ouverture de la barrière d'accès : 07h30 à 22h00

#### Motor vehicles:

*The 5mph speed restriction must be observed at all times. Movement of cars is prohibited between 10 :00 pm & 7:30 am. No more than 2 vehicules are allowed per pitch. All access roads must remain free of parked vehicules at all times. The entrance barrier is locked between 10:00 pm and 7:30 am, allowing pedestrian access only. A parking area is provided in front of the reception shop.*

#### Tenue et aspect des installations :

Il est interdit de jeter des eaux usées sur le sol ou dans les caniveaux.

Les «caravaniers» doivent obligatoirement vider leurs eaux usées dans les installations prévues à cet effet.

Les ordures ménagères, les déchets de toute nature, les papiers, doivent être déposés dans les poubelles.

Chacun est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté, à l'hygiène et à l'aspect du terrain de camping et de ses installations, notamment sanitaires. Il est interdit d'uriner sur les espaces verts. Les jeunes enfants devront être accompagnés lorsque aux sanitaires. Le lavage est strictement interdit en dehors des bacs prévus à cet usage. L'étendage du linge ne devra jamais être fait à partir des arbres et se fera le cas échéant au séchoir commun ou sur les emplacements, à la condition qu'il soit très discret et ne gêne pas les voisins.

Les plantations et les décorations florales doivent être respectées. Il est interdit au campeur de planter des clous dans les arbres, de couper des branches, de faire des plantations. Il n'est pas permis non plus de délimiter l'emplacement d'une installation par des moyens personnels, ni de creuser le sol.

Toute dégradation commise à la végétation, aux clôtures, au terrain ou aux installations du terrain de camping sera à la charge de son auteur.

L'emplacement qui aura été utilisé durant le séjour devra être maintenu dans l'état dans lequel le campeur l'a trouvé à son entrée dans les lieux.

#### Pitches / facilities:

*All wastewater must be collected in a suitable container and not left run on to the campsite. It is strictly prohibited to throw the waste water on to the ground. You must dispose of the wastewater/chemical disposal into the facilities provided.*

*Keep site tidy at any time. Take rubbish to the nearest skip, large bins are located about the campsite. Do not urinate*

*outdoor. Children under 12 years old allowed in the shower block without adult supervision. Use sinks for washing dishes. No washing under taps is allowed. No person shall remove, deface, destroy or injury any plants, trees, flowers. Escavation is not permitted, nor digging holes in the ground*

Sécurité incendie:

**Les feux ouverts (bois, charbon, etc.) sont rigoureusement interdits.** Les barbecues sont autorisés. Les réchauds doivent être maintenus en bon état de fonctionnement et ne pas être utilisés dans des conditions dangereuses. En cas d'incendie, aviser immédiatement la direction. Les extincteurs sont utilisables en cas de nécessité. Une trousse de secours de première urgence se trouve au bureau d'accueil.

Fire prevention :

**Open fires are STRICTLY forbidden.** Barbecues are allowed. Stoves must be in good working order. In the event of fire, notify a member of staff immediately. Powder fire extinguisher are located all over the campground. First aid kit is available at reception.

Vol:

La direction est responsable des objets déposés au bureau et a une obligation générale de surveillance du terrain de camping. Bien que le gardiennage soit assuré, les usagers du terrain de camping sont invités à prendre les précautions habituelles pour la sauvegarde de leur matériel & gardent la responsabilité de leur propre installation et doivent signaler au responsable la présence de toute personne suspecte.

Theft :

*Campers are responsible for their own pitch/valuables during their stay & must notify a member of staff of any suspicious person.*

Jeux:

Les enfants devront toujours être sous la surveillance de leurs parents (sur les aires de jeux, piscines, etc..., comme dans le reste du camping). Pour rappel, l'accès à la piscine ainsi que la baignade ne font l'objet d'aucune surveillance. Aucun jeu violent ou gênant ne peut être organisé à proximité des installations.

Play areas:

*Children must be supervised at all times by their parents, including at the playground, at the swimming pools, etc... No noisy nor wild games are permitted.*

Garage mort:

Il ne pourra être laissé de matériel non occupé sur le terrain, qu'après accord de la direction et seulement à l'emplacement indiqué. Une redevance, dont le montant sera affiché au bureau, sera due pour le «garage mort».

Storage : *No equipment can remain on pitches. Leaving your unit in storage for the year round storage is possible only if management autorisation & fee paid.*

Affichage:

Le présent règlement intérieur est affiché à l'entrée du terrain de camping et au bureau d'accueil.

Il est remis au client à sa demande.

*The campsite regulation document is available at reception.*

Infraction au règlement intérieur:

Dans le cas où un résidant perturberait le séjour des autres usagers ou ne respecterait pas les dispositions du présent règlement intérieur, le gestionnaire ou son représentant pourra oralement ou par écrit s'il le juge nécessaire, mettre en demeure ce dernier de cesser les troubles.

En cas d'infraction grave ou répétée au règlement intérieur et après mise en demeure, par le gestionnaire, de s'y conformer, celui-ci pourra résilier le contrat.

En cas d'infraction pénale, le gestionnaire pourra faire appel aux forces de l'ordre.

Breaking of the rules :

*Persons continually causing a nuisance to others will be evicted from the site without a refund. Violations of any campground rule is grounds for eviction. Any criminal offences will be reported to the police.*